

CAGNOTTE



Un lieu de recueil

Suite au décès de Mickael, je n'ai pas les moyens de financer un lieu de recueil pour que mon fils puisse se recueillir près de son père. Cette dépense ne fait partie selon la justice d'un préjudice indispensable et ne sera donc pas prise en charge par l'assurance ni l'auteur de l'accident. Merci à ceux qui nous aideront.

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/4PSKIgps>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :
Celine Lanziani